



Bureau de la Représentation de l'État
Affaire suivie par : Charlotte Cambresy-Baesch

Châlons-en-Champagne, le 27/05/2021

Point d'information Covid en visioconférence
Parlementaires, présidents des EPCI et maires des communes des villes sièges des arrondissements

Vendredi 21 mai 2021 à 8 H 00

Monsieur le préfet remercie les élus connectés à la réunion. Il précise qu'il n'y a pas eu d'échanges la semaine précédente compte tenu du pont de l'Ascension. Il indique que la situation sanitaire, eu égard notamment aux indicateurs épidémiologiques, semble véritablement s'améliorer et espère que cette tendance pourra perdurer dans le temps de façon structurelle.

Monsieur le préfet rappelle qu'il existe un enjeu relatif à la période estivale et qu'il paraît nécessaire de rester vigilant à cet égard. Même si les chiffres sont plutôt encourageants, il est encore trop tôt pour indiquer que la pandémie est derrière nous et rappelle qu'un rebond épidémique a eu lieu l'année précédente, ce qui nécessite une grande attention et mobilisation de l'ensemble des acteurs face à cet enjeu.

Monsieur le préfet rappelle également que de nombreux moyens sont actuellement en cours d'attribution dans le cadre du Plan France Relance et que les dotations et les subventions à l'attention des collectivités continuent à être notifiées. Il s'agit notamment de la DETR et des deux subventions DSIL (la DSIL « classique » et le DSIL « fonds de rénovation des bâtiments publics »). Il indique qu'il serait souhaitable que l'ensemble des acteurs puissent communiquer au sujet de ces fonds qui s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du plan France Relance afin que les usagers puissent avoir une information quant à l'effectivité de la politique de relance menée.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Point sur la situation sanitaire dans la Marne
- Point sur la situation au sein des établissements scolaires
- Interventions des élus

Point 1 : Point sur la situation sanitaire dans la Marne

- **Situation sanitaire dans la Marne**

Monsieur le délégué territorial ARS de la Marne aborde la question de l'évolution des données sanitaires. La situation sanitaire connaît une évolution favorable avec une diminution générale des indicateurs au sein du département et de la région Grand-Est.

Le taux d'incidence pour la Marne s'établit au 21/05/2021 à 117,6 cas pour 100 000 habitants avec un taux de positivité de 4,2 %. Le seuil d'alerte de 5 % est dépassé non plus par le haut mais par le bas, ce qui est une donnée assez encourageante, car le taux de 5 % est le niveau du seuil d'alerte.

Ces indicateurs restent quelque peu supérieurs aux moyennes enregistrées au sein des départements de la région Grand-Est et demeurent au-dessus de la moyenne régionale qui s'élève à 105,4 pour le taux d'incidence et à 3 % pour le taux de positivité.

**Taux d'incidence (/100 000) et taux de positivité (%) dans le Grand-Est et dans la Marne depuis septembre 2020
(données ARS consolidées au 21/05/2021)**

	28/09/20	02/11/20	02/12/20	16/12/20	11/01/21	04/02/21	04/03/21	30/03/21	08/04/21	22/04/21	27/04/21	11/05/2021	21/05/21
Grand-Est													
Ti GE	38,9	405,5	134,7	184,8	250,7	220,1	183,4	298,3	252,8	278,2	255,9	151,4	105,4
Ti GE 65 ans et +	21,7	325,1	174,7	222	269	209	140	193	168	179	153	81	44
Tp GE	3,0	16,8	11,0	7,8	7,1	6,6	5,7	5,6	5,2	7,5	7,4	3,8	3
Marne													
Ti 51	62,3	346,7	73,6	111,4	239,3	208	170,6	324,4	312,3	339,1	304,9	173,5	117,6
Ti 51 65 ans et +	37,1	295,2	98,1	137	7,3	6,4	158	212	201	227	209	99	61
Tp 51	5,1	19,4	7,5	5,9	326	213	6,8	7,6	7	10,8	10,9	5,8	4,2

L'impact de la pandémie sur le système de soins diminue fortement. Le taux de saturation des lits de réanimation qui est calculé sur la valeur initiale du nombre de lits en réanimation avant le début de la crise (471 lits) a été quasiment divisé par 2 en l'espace d'un mois. Ce taux était proche de 110 % fin avril, il est désormais proche des 60 % au 21/05/2021.

La situation hospitalière s'est donc très rapidement améliorée. La Marne retrouve une situation équivalente à celle du début du mois de novembre 2020, date à laquelle le rebond épidémique de l'après-période estivale connaissait alors un emballement assez net.

Il n'est pas possible toutefois de considérer que la pandémie est dépassée, car le nombre de personnes en réanimation reste supérieur à 25, ce nombre était de 5 personnes lorsque les prémices de la dernière vague s'annonçait à la sortie du précédent été (mois de septembre). Depuis le début de la pandémie, près de 10 000 personnes hospitalisées pour Covid-19 sont décédées en établissements sanitaires du Grand-Est.

Ces chiffres, bien que traduisant une situation sanitaire qui tend à s'améliorer nettement, invitent à la plus grande prudence, car une évolution équivalente avait été constatée à peu près à la même période, il y a un an.

Impact de la pandémie sur le système de soins (données consolidées le 21/05/2021)

	28/09/20	02/11/20	02/12/20	16/12/20	11/01/21	04/02/21	04/03/21	30/03/21	08/04/21	22/04/21	27/04/21	11/05/2021	21/05/2021	26/05/21
nb hospitalisation 51	36	132	214	237	371	338	283	280	297	293	300	260	229	212
nb réanimation 51	5	20	33	30	23	28	20	39	38	46	49	37	28	23
Décès GE	3 726	3 915	4 828	5 331	6 347	7 311	8 139	8 802	9 064	9 437	9 559	9 854	9 989	10 032
Décès 51	281	305	374	401	505	638	719	777	798	823	833	872	886	888
Occupation lits réa GE	35	174	294	298	311	334	287	448	485	503	506	403	292	246
Taux de saturation lits réa GE (471 val initiale)*	7,43 %	36,94 %	62,42 %	63,27 %	66,03 %	70,91 %	60,93 %	95,12 %	102,97 %	106,79 %	107,43 %	85,56 %	62,00 %	52,23 %

• **La campagne de vaccination**

La campagne de vaccination en chiffres :

Le département de la Marne comptabilise près de 189 000 vaccinations au 21/05/2021. Le taux de personnes ayant reçu au moins une injection a dépassé les 33 %. Ce taux moyen du nombre de personnes ayant reçu une première injection reste inférieur d'un point à la moyenne des départements de la région Grand-Est, mais l'écart tend à se resserrer.

**Evolution du nombre de personnes ayant reçu au moins une dose vaccinale dans la Marne
(données consolidées le 21/05/2021)**

	24/02/21	04/03/21	08/03/21	16/03/21	22/03/21	30/03/21	08/04/21	22/04/21	27/04/21	11/05/2021	21/05/2021
Marne	20 600	26 742	30 822	45 194	54 091	70 711	82 247	109 300	118 449	153 310	189 073
Taux	3,7	4,7	5,5	8	9,6	12,5	14,6	19,4	21	27,2	33,5

La campagne de vaccination se poursuit au travers des 22 centres de vaccination que comptabilise le département. Les médecins libéraux vont pouvoir délivrer des vaccins MODERNA à compter du 24 mai pour répondre à une demande croissante de la population en la matière. Il existe une véritable complémentarité entre les centres de vaccination et les cabinets médicaux & les officines pharmaceutiques.

Monsieur le délégué territorial ARS de la Marne conclue son propos en indiquant que deux échéances significatives sont suivies avec attention, il s'agit d'une part de l'augmentation importante des livraisons de vaccins PFIZER à la fin du mois de mai et d'autre part des conséquences plus que probables des congés estivaux sur le rythme vaccinal au sein des centres de vaccination du département.

Monsieur le délégué territorial ARS de la Marne précise également que de nouveaux médecins (au nombre de 5) viennent de s'inscrire pour participer au processus de vaccination au sein des centres de vaccination et qu'une formation de chirurgien-dentiste est actuellement à l'œuvre afin de leur permettre également de renforcer les équipes vaccinales. Il est précisé que cette formation fait suite à une sollicitation de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

Monsieur le préfet rappelle l'existence des deux centres de vaccination de grande envergure qui existent sur Châlons-en-Champagne et sur Reims. Ces deux structures, gérées par le SDIS, devraient permettre de pouvoir absorber l'augmentation des livraisons de vaccins prévues pour la fin mai/début juin. Il sera probablement question de pouvoir atteindre un objectif de 3000 injections par jour.

Concernant les listes d'attente de personnes souhaitant se faire vacciner, ces grands centres ont assez nettement contribué à pouvoir les faire diminuer.

Monsieur le préfet précise que la majorité des centres répartis dans les territoires pourront également accentuer le nombre d'injections par jour pour faire face à l'augmentation des livraisons et à l'ouverture de la vaccination pour toutes les personnes majeures. Il indique que la limite semble toutefois atteinte pour le centre de vaccination de Vitry-le-François par manque d'effectifs au sein des équipes vaccinales. Une attention accrue sur le territoire du vitryat est portée actuellement par les services.

Monsieur le préfet confirme la fermeture prochaine du centre de vaccination de Saint-Martin-sur-le-Pré. A la place, les vaccinations se feront à Châlons-en-Champagne où un centre de vaccination de plus grande ampleur va être mis en œuvre au Capitole. La transition devra cependant se faire progressivement pour ajuster les dispositifs.

Point 2 : Point sur la situation au sein des établissements scolaires

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) donne des informations relatives à la situation au sein des établissements scolaires.

Il indique que le nombre de fermetures de classes au sein du département reste stable, ce chiffre ne décroît pas malgré l'évolution favorable des indicateurs épidémiologiques. Ce nombre oscille quelque peu de jour en jour, et est globalement compris entre 40 et 50 classes fermées.

Monsieur l'IA-DASEN précise qu'une double campagne se poursuit actuellement, il s'agit :

- de la campagne de vaccination engagée avec les services de la préfecture à destination des personnels qui connaît davantage de succès qu'auparavant. L'augmentation de la vaccination par ce biais est très certainement dû au changement de vaccin proposé. Monsieur l'IA-DASEN rappelle que les enseignants seront d'ailleurs désormais considérés comme « publics prioritaires » (d'après la définition gouvernementale) pour la vaccination à compter du 24 mai, ce qui sera traité avec effectivité par les services académiques ;
- d'opérations localisées de tests salivaires dans les écoles et les collèges qui comptent au moins un cas de Covid-19 déclaré. Ces opérations ont pour objectif de pouvoir rompre la chaîne de contamination en cherchant si d'autres cas existent en dehors de la classe fermée.

Monsieur l'IA-DASEN rappelle que la fin de l'année approche très rapidement et que la question de l'organisation des examens est actuellement à l'étude autant par les services académiques qu'au sein de chaque établissement scolaire. L'accueil des élèves au sein des classes d'examen et plus largement les conditions d'accueil font partie des priorités.

Pour le baccalauréat, si les épreuves de spécialité du bac général et technologique sont évaluées en continu cette année compte tenu des conditions sanitaires incertaines, les épreuves terminales du mois de juin sont maintenues (il s'agit de la philosophie, de l'Épreuve Anticipée de Français et du Grand oral). Il en va de même pour les épreuves de la voie professionnelle qui se tiendront du 7 juin à la mi-juin. Les épreuves du brevet des collèges se tiendront quant à elles fin juin.

Point 3 : Interventions des élus

Avant de donner la parole aux élus, Monsieur le préfet rappelle que les terrasses et les commerces ont pu rouvrir depuis le 19 mai. Il n'a pas été constaté de difficultés particulières compte tenu des échanges des professionnels avec Monsieur Laurent PIETRASZEWSKI, secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au travail venu en visite officielle à Reims ce mercredi 19 mai.

Les professionnels redoutaient que leurs employés ne reviennent pas tous le 19 mai et que les habitudes soient perdues. Dans l'ensemble la situation est satisfaisante même s'il subsiste un besoin certain en matière de recrutement de personnels de service, de restauration et d'hôtellerie. Les professionnels attendent le 9 juin pour pouvoir accueillir leurs clients au sein des cafés et des restaurants avec des tables de six personnes maximum.

Monsieur le préfet rappelle l'importance que l'ensemble des acteurs restent vigilants quant aux conditions d'accueil des usagers au sein des ERP et sur l'application des protocoles sanitaires afin de garantir la durabilité des données épidémiologiques.

Monsieur le préfet indique qu'au-delà des réouvertures prévues par les annonces gouvernementales (les 4 étapes de la réouverture), il reste des questions en suspend quant à l'organisation de la fête de la musique et des festivités du 14 juillet. Il précise que des informations seront transmises aux élus et plus largement aux collectivités, dès que des instructions voire des protocoles seront transmis aux préfetures. Il déclare qu'il a bien conscience que les organisateurs sont en attente de davantage de données sur ces sujets.

Intervention de Monsieur DE COURSON :

L' élu souhaiterait avoir des informations quant à la mise en œuvre des auto-tests au sein des lycées du département de la Marne.

Réponse de Monsieur l'IA-DASEN :

Monsieur l'IA-DASEN indique que la mise en œuvre des tests salivaires a été rendue plus complexe que prévu compte tenu des problématiques inhérentes à l'approvisionnement des dispositifs. Un certain retard a été constaté. Aujourd'hui ces auto-tests ont bien tous été livrés au sein des établissements.

Monsieur l'IA-DASEN explique qu'il est difficile d'avoir un retour sur l'efficacité des opérations, car s'il est possible d'avoir des informations par le biais des infirmiers au sujet de la mise en œuvre de ce dispositif auprès de la population scolaire, il est en revanche presque impossible d'avoir des précisions quant au succès des auto-tests chez les personnels, ces derniers étant libres de les utiliser bien que fortement incités à en faire usage.

Conclusion de la réunion

Monsieur le préfet rappelle qu'il importe que les élus présents diffusent le plus possible les informations issues des réunions hebdomadaires du vendredi aux maires de chaque EPCI, ainsi que celles transmises par mails. Il précise qu'il n'est malheureusement pas possible techniquement parlant de pouvoir tenir des assemblées qui réuniraient l'ensemble des maires des communes de la Marne (613 en tout) et que ce type de réunion ne serait pas non plus envisageable à l'échelle des arrondissements (l'arrondissement de Reims compte plus de 100 communes).

Prochain point avec les élus : vendredi 28 mai 2021 à 08 H 00.

Le Préfet**Pierre N'GAHANE**